

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL du 31/01/2019**

Le trente et un janvier deux mille dix-neuf à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23/01/2019 s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

**PRESENTS** : M. Jérémy BOISSEAU - M. MEUNIER Jacky - Mme Martine BOUTET - M. BAUDOIN Olivier  
M. COLAS Jean-Philippe - M. FREJOUX Bernard - M. LATAUD Philippe - M. JARNY Jean-Claude  
Mme NAULET Marie-Bernadette - M. ROBERGEAU Patrick - Mme GARDIEN Sandrine - M. VERINE  
Mickaël - Mme PLAIRE Cécilia

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme BRAUD Béatrice (*pouvoir à M. Olivier BAUDOIN*)  
Mme LATLI Tiphaine (*pouvoir à Mme Sandrine GARDIEN*)

**ABSENTE NON REPRESENTEE** : Mme MORISSET Séverine

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Jean-Philippe COLAS

**ORDRE DU JOUR** :

- 1° CDC – COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- 2° MARCHE PUBLIC CONSTRUCTION BATIMENTS DE STOCKAGE  
avenants
- 3° INFORMATIONS DIVERSES  
dates des prochaines séances du conseil municipal  
date de la commission des finances
- 4° QUESTIONS DIVERSES

date de la convocation : 23/01/2019

date affichage : 23/01/2019

date de publication dans le journal Sud-Ouest : 29/01/2019

<p>Nombre de conseillers en exercice : 16 Conseillers présents : 13 Conseillers représentés : 2 Conseiller non représenté : 1 Votants : 15</p>
--

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- 3° **CIMETIERE - COLUMBARIUM**
- 4° **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION RUE PIERRE LOTI ET RUE PASTEUR : DEMANDE DE SUBVENTION**
- 5° **REPRISE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE PIERRE LOTI ET RUE PASTEUR**

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'inscription de ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

**1° COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : FIXATION DU NOMBRE DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES ET REPARTITION DES SIEGES**

En 2013, un accord local conclu entre la CDC du Pays Marandais et la CDC de Courçon fixait le nombre et la répartition des conseillers communautaires au sein de la future CDC Aunis Atlantique, soit 42 conseillers communautaires, dont 4 pour Charron.

Or, suite au renouvellement partiel du Conseil Municipal de la Grève sur le Mignon, cet accord est remis en question.

Désormais c'est la règle de droit commun qui doit s'appliquer. Soit 34 conseillers communautaires.

Toutefois, il est possible de fixer un nombre plus important en application de l'article 5211-6-1(1-2°) du Code Général des collectivités Territoriales.

Dans les deux cas la commune de Charron perd 2 représentants.

Le Maire demande au Conseil Municipal de décider ce qu'il choisit (règle de droit commun ou accord local).

**Vu** la décision n° 2014-405 du Conseil Constitutionnel du 20 juin 2014, « commune de Salbris »

**Vu** la loi 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-6-1

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 13-2573 et 13-2574 du 18 octobre 2013 fixant le nombre de délégués communautaires et la répartition des sièges de la future Communauté de Communes Aunis Atlantique

**Considérant** la démission de M. Gilles MOUGON, adjoint au Maire de la Commune de La Grève – sur-Mignon valablement acceptée par le Préfet en date du 3 décembre 2019, donne lieu à des élections partielles

**Considérant** que l'accord local antérieur est rendu caduc par les élections partielles de la Communes de La Grève-sur-Mignon

**Considérant** que les Communes membres de la Communauté de Communes Aunis Atlantique peuvent définir la composition de l'organe délibérant notamment par le vote d'un accord local, dans les deux mois qui suivent l'acceptation de la démission de M. MOUGON au sein de la commune de La Grève-sur-Mignon

**Considérant** qu'un accord local peut être choisi, comme décrit dans le tableau ci-après,

### Recomposition Conseil communautaire Aunis-Atlantique

	Répartition actuelle (sur la base pop. 2013) accord local	Population 2019	Variation pop. 2019 / 2013	Nouvelle répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1) base 2019	Delta // répartition. Actuelle	Accord Local proposé selon l-2° (VALABLE)	Delta // répartition. Actuelle
Marans	7	4 517	-106	6	-1	6	-1
Saint-Jean de Liversay	4	2 830	408	3	-1	3	-1
Villedoux	2	2 240	815	2	0	2	0
Andilly	3	2 217	237	2	-1	2	-1
Charron	4	1 981	-356	2	-2	2	-2
Courçon-d'Aunis	2	1 757	93	2	0	2	0
Saint-Sauveur d'Aunis	2	1 692	101	2	0	2	0
Saint-Ouen d'Aunis	2	1 639	438	2	0	2	0
Benon	1	1 599	589	2	1	2	1
Nuaillé d'Aunis	2	1 143	67	1	-1	2	0
La Ronde	2	1 055	-23	1	-1	2	0
Angliers	1	1 029	227	1	0	2	1
Longèves	1	955	155	1	0	2	1
Le Gué-d'Alléré	1	910	248	1	0	1	0
Ferrières-d'Aunis	1	877	101	1	0	1	0
Taugon	1	795	-18	1	0	1	0
Cram-Chaban	1	654	43	1	0	1	0
Saint-Cyr du Doret	1	637	42	1	0	1	0
La Grève-sur-Mignon	1	556	72	1	0	1	0
La Laigne	1	477	104	1	0	1	0
	<b>40</b>	<b>29560</b>	<b>3237</b>	<b>34</b>	<b>-6</b>	<b>38</b>	<b>-2</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité**,

- **de choisir le droit commun à 34 sièges** comme défini ci-dessus conformément à II à V de l'article 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **d'autoriser le Maire** à prendre tous les actes relatifs à la présente délibération.

## 2° **MARCHE PUBLIC CONSTRUCTION BATIMENTS DE STOCKAGE : AVENANTS**

M. Olivier BAUDOIN informe les conseillers que dans le cadre des travaux de construction des bâtiments de stockage, les lots 1 (gros œuvre), 4 (VRD) et 5 (clôtures/portails) doivent faire l'objet d'un avenant.

**Après avoir entendu l'exposé**,

**Vu** le code des marchés publics

**Vu** la délibération du 20/02/2015 autorisant le projet de construction de bâtiments de stockage

**Vu** la publication du marché le 15/09/2017 sur internet et le 17/09/2017 sur le BOAMP

**Vu** les conclusions de la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 26/10/2017

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 14/12/2017 attribuant le marché aux entreprises suivantes pour un total de **1 198 317,02 € HT** :

lot 1	gros œuvre	DELTA CTP	266 509,71 €
lot 2	charpente/couverture bardage	BRISSET	516 536,75 €
lot 3	électricité	EIFFAGE ENERGIE	64 048,36 €

lot 4	VRD	EUROVIA	327 698,20 €
lot 5	clôtures/portails	DIRICKX	23 524,00 €

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité **décide** de conclure les avenants suivants :

**avenant 1 lot - 1 (gros œuvre) : plus-value d'un montant de 12 302,67 € HT**

attributaire : DELTA CTP

adresse : 9002 rue Elie Barreau à La Rochelle (17)

marché initial du 24/01/2018

montant 266 509,71 € HT

avenant 1 objet de la présente délibération : plus-value de 12 302,67 € HT

**nouveau montant du marché : 278 812,38 € HT**

**avenant 1 lot - 4 (terrassement VRD) : plus-value d'un montant de 36 717 € HT**

attributaire : EUROVIA

adresse : 7 rue Ampère à Dompierre sur mer (17)

marché initial du 24/01/2018 montant 327 698,20 € HT

avenant 1 objet de la présente délibération : plus-value de 36 717 € HT

**nouveau montant du marché : 364 415,20 € HT**

**avenant 1 lot – 5 (clôtures/portails) : plus-value d'un montant de 1 227,50 € HT**

attributaire : DIRICKX

adresse : 50 route de Branne à Tresses (33)

marché initial du 24/01/2018 montant 23 524 € HT

avenant 1 objet de la présente délibération : plus-value de 1 227,50 € HT

**nouveau montant du marché : 24 751,50 € HT**

- **prend acte** du nouveau montant total du marché réactualisé par les avenants cités ci-dessus, soit **1 248 564,19 € HT**

- **autorise le Maire** à signer les avenants 1 avec les entreprises DELTA CTP ; EUROVIA et DIRICKX

- **dit que les crédits** inscrits au budget annexe 2018 « terrain à pieux » et reportés en 2019 sont suffisants pour couvrir ces nouvelles dépenses.

MARCHE PUBLIC CONSTRUCTION DE BTS DE STOCKAGE			HT	avenant 1 HT	%	TOTAL HT
lot 1	DELTA CTP	gros œuvre	266 508,71 €	<b>12 303,67 €</b>	4,62	278 812,38 €
lot 2	BRISSET	charp métal couv bard	516 536,75 €			516 536,75 €
lot 3	EIFFAGE ENERGIE	électricité	64 048,36 €			64 048,36 €
lot 4	EUROVIA	terrassement VRD	327 698,20 €	<b>36 717,00 €</b>	11,20	364 415,20 €
lot 5	DIRICKX	clôtures/portails	23 524,00 €	<b>1 227,50 €</b>	5,22	24 751,50 €
			1 198 316,02 €	<b>50 248,17 €</b>	4,19	<b>1 248 564,19 €</b>

*M. BAUDOIN précise que ces avenants sont la conséquence de modifications qu'il fallut apporter au projet pour contenir le surcoût lié au renforcement de l'assise des bâtiments. En effet, les analyses de sols ont démontré la nécessité de remplacer le remblai existant par un remblai de meilleure qualité. Le projet a donc été remanié pour rester au plus près de l'enveloppe votée en 2018.*

*M. COLAS tient à rappeler que la construction de ces bâtiments de stockage a tenu en haleine tous les conseils municipaux depuis 1993.*

*Les obstacles furent nombreux et il y eut bien des rebondissements. Si le projet a pu voir le jour c'est grâce à la pugnacité des élus soutenus par les mytiliculteurs. Ces derniers ont été patients, ils ont attendus. Aujourd'hui le projet est enfin réalisé et tous les box sont réservés.*

### **3° CIMETIERE - COLUMBARIUM**

Il ne reste plus que 2 cases vides. Pour ne pas se trouver démunis avant le vote du budget prévu au mois d'avril, le Maire propose d'acquérir dès à présent 8 cases supplémentaires.

Coût fourniture et pose : 3 748,74 € TTC.

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte** l'acquisition de 8 cases supplémentaires de columbarium au prix de **3 748,74 € TTC**

- **autorise** le Maire à signer le bon de commande dès à présent

- **s'engage** à inscrire cette dépense au budget primitif 2019.

#### **4° ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION RUE PIERRE LOTI ET RUE PASTEUR : DEMANDE DE SUBVENTION**

Les travaux sont réalisés par le SDEER. Ils s'élèvent à :

- enfouissement réseaux de télécommunication rue Pasteur : 15 333,25 € HT soit **18 399,90 € TTC**
  - enfouissement réseaux de télécommunication rue Pierre Loti : 76 267,41 € HT, soit **91 520,89 € TTC**
- soit un total de 91 600,66 € HT, 109 920,79 TTC

Le SDEER ne participe pas financièrement à ces travaux. En revanche il propose un paiement échelonné en 5 annuités maximum sans frais ni intérêts.

Le Maire propose de payer en 5 annuités et de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.

L'Etat ne subventionne pas ce genre de travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- **autorise** les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication rue Pierre Loti et rue Pasteur qui s'élèvent à 91 600,66 € HT, soit 109 920,79 € TTC

- **autorise** le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département

- **autorise** le Maire à demander un échelonnement des paiements en 5 annuités sans intérêts ni frais, soit :

- enfouissement des réseaux rue Pasteur : montant de l'annuité 3 679, 98 €
- enfouissement des réseaux rue Pierre Loti : montant de l'annuité 18 304,18 €

- **autorise** le Maire à signer les conventions de travaux avec le SDEER.

- **s'engage** à inscrire les crédits au budget communal 2019.

#### **5° REPRISE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE PIERRE LOTI ET RUE PASTEUR**

Ces travaux sont réalisés par le SDEER. Ils s'élèvent à :

rue Pasteur : 10 120,71 € HT. Participation du SDEER : 5 060,35 €

**participation communale : 5 060,36 €.**

le SDEER prend en charge la TVA

rue Pierre Loti : 63 424,85 € HT. Participation du SDEER : 31 712,42 €

**participation communale : 31 712,43 €.**

le SDEER prend en charge la TVA

Le Maire propose de payer en 5 annuités sans frais ni intérêts.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité,

- **autorise** les travaux de reprise d'éclairage public rue Pierre Loti et rue Pasteur qui s'élèvent à 36 772,79 € HT.

- **autorise** le Maire à signer les devis

- **autorise** le Maire à demander un échelonnement des paiements en 5 annuités sans intérêts ni frais, soit :

- reprise éclairage public rue Pasteur : montant de l'annuité 1 012,07 €
- reprise éclairage public rue Pierre Loti : montant de l'annuité 6 342,49 €

- **s'engage** à inscrire les crédits au budget communal 2019.

*M. MEUNIER informe les conseillers qu'il reste encore des éclairages publics traditionnels à changer par des Led comme par exemple rue des Groies.*

#### **6° INFORMATIONS DIVERSES**

**Dates des prochaines séances du conseil municipal**

- 07 mars : vote des comptes administratifs
- 11 avril : vote des budgets

**Date de la commission des finances : 21 mars**

Madame BOUTET informe les conseillers d'une prochaine commission Vie scolaire le 12/02/2019 à 19 h 30. Il sera question de l'installation de sanitaires et d'une pièce de motricité pour enfants handicapés à l'école élémentaire.

M. MEUNIER informe les conseillers d'une réunion de la réserve communale de sécurité le 07/02/2019 à 14 h 00. Elle a pour objet la mise à jour des données du Plan Communal de Sécurité.

**FIN DE LA SEANCE : 21 h 05**